



PRÉFET DE LA MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Châlons-en-Champagne, le 23 janvier 2024

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES : Commune d'Écury-sur-Coole

À la suite de la démission de cinq conseillers municipaux, il est nécessaire de procéder à une élection municipale partielle complémentaire dans la commune d'Écury-sur-Coole.

Par arrêté sous préfectoral du 19 janvier 2024, les électrices et les électeurs de la commune d'Écury-sur-Coole sont donc convoqués le **dimanche 7 avril**, et le **dimanche 14 avril 2024** en cas de second tour, à l'effet de procéder à **l'élection de CINQ conseillers municipaux**.

Le scrutin sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00.

L'enregistrement des candidatures s'effectuera, pour le premier tour, à la préfecture de Châlons-en-Champagne, au 1 Bis rue de Vinetz, aux dates et heures précisées dans l'arrêté préfectoral, à savoir :

pour le premier tour :

- du **lundi 18 mars au mercredi 20 mars 2024** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30 ;
- le **jeudi 21 mars 2024** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

et, en cas de second tour :

- le **lundi 8 avril 2024** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30 ;
- le **mardi 9 avril 2024** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Avant tout dépôt de candidature, il conviendra de prendre au préalable rendez-vous comme suit :

- par téléphone au 03 26 26 13 76/70/77
- ou par courriel à pref-elections-drlp@marne.gouv.fr

L'arrêté de convocation des électeurs et les informations liées à ce scrutin sont consultables sur le [site des Services de l'État dans la Marne](#).